

## Compte-rendu #44 - Séances du 9 septembre 2024

### Commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique

1. Question du député Martin Casier (PS)

#### « Interactions entre politique scientifique communautaire et fédérale »

Des échos des négociations fédérales ont été publiés dans la presse, faisant état d'un **projet de diminution drastique des budgets accordées à la politique scientifique fédérale**, comprenant différents grands musées et instituts. Cette potentielle réduction, qui devrait dès lors être comblée par les entités fédérées, inquiète le secteur qui a récemment rappelé, dans une lettre ouverte, l'importance de ces institutions pour la science et la société belge.

De ce fait, le député souhaite « faire le point sur le paysage des politiques scientifiques en Belgique ». Quelles sont les interactions entre les politiques scientifiques aux niveaux fédéral, régional et communautaire ? **Dans quelle mesure les scientifiques des universités et du FNRS bénéficient-ils des ressources des institutions fédérales ou collaborent-ils avec elles ?** En cas de coupe budgétaire, le ministre prévoit-il, conjointement avec le FNRS, une enveloppe supplémentaire ?

Réponse de M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche :

Monsieur le Député, **les collaborations entre les différentes universités et les instituts scientifiques fédéraux sont nombreuses et diversifiées sur toute une série de sujets**. Ces thématiques ont été renforcées par les **mandats FED-tWin** qui représentent un peu moins de 50 chercheurs et chercheuses en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ceux-ci prestent la moitié de leur emploi du temps dans les universités et l'autre moitié dans les instituts scientifiques fédéraux. Bref, ces mandats ont été renforcés tant structurellement que qualitativement.

Cette collaboration permet également la réalisation de **centaines de projets et de copublications**. En dresser l'inventaire dans une question orale serait trop fastidieux, vous en conviendrez. Par ailleurs, de **nombreuses collaborations bilatérales** entre chercheurs des universités et des instituts scientifiques fédéraux existent déjà depuis bien avant l'instauration des mandats FED-tWIN et se poursuivent encore aujourd'hui.

Pour le surplus, **on ne va pas tirer de plans sur la comète par rapport aux fuites du contenu des discussions se tenant au niveau du gouvernement fédéral**. En effet, nous pourrions nous



amuser à commenter l'évolution des notes en cours, mais, ces discussions n'ayant pas encore abouti, je pense qu'il est prématuré d'entreprendre des actions sur cette base.

*Réponse du député :*

« Vos réponses confirment les données chiffrées en notre possession. D'après nos informations, 58 % du financement de la politique scientifique fédérale va directement ou indirectement aux universités ou centres de recherche régionaux. Cette somme est utilisée pour la recherche dans nos institutions, celles de la Région wallonne et de la Région bruxelloise. Autrement dit, si le budget de la politique scientifique fédérale devait être diminué de moitié, cela aurait un impact considérable pour nos universités, nos écoles et tous les centres de recherche impactés. »

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020d90eb>

### **Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires**

1. Questions jointes de la députée Valérie Dejardin (PS) et du député Hajib El Hajjaji (Ecolo) :

[« Lutte contre les violences sexuelles et le harcèlement »](#)

[« Violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur »](#)

Au premier semestre 2024, une enquête de l'UCLouvain ainsi que l'**enquête BEHAVES** (Bien-être harcèlement et violences en enseignement supérieur, financée par la FWB) ont alerté sur la **préoccupante problématique des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur**. Cependant, après un report de la diffusion des résultats de l'enquête BEHAVES, finalement publiés peu avant les élections, la **Déclaration de Politique Communautaire (DPC) contient peu de propositions concrètes sur ce sujet**, alors qu'une résolution avait pourtant été votée au Parlement par les partenaires de l'actuelle majorité lors de la législature précédente. Dans cette DPC, on retrouve seulement l'engagement à étendre les missions de l'Observatoire du climat scolaire aux établissements d'enseignement supérieur et à la recherche scientifique.

**La ministre a-t-elle pris connaissance du rapport BEHAVES ? Quelle suite compte-t-elle donner aux recommandations qui y sont émises**, ainsi qu'à celles présentes dans la résolution ? Comment et avec quels moyens l'Observatoire du climat scolaire, orienté vers le public de l'enseignement obligatoire, va-t-il couvrir tout l'enseignement supérieur, s'occuper des plaintes et de l'accompagnement d'un public adulte ?

*Réponse de Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :*

« Les premières semaines de mon mandat sont dédiées **à rencontrer les acteurs qui font l'enseignement supérieur** en Fédération Wallonie-Bruxelles. Avec chacun d'entre eux, j'ai eu ou je vais avoir un **échange sur le rôle des établissements dans la lutte contre les violences**

*Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.*



**sexuelles et le harcèlement sexiste**, que ce soit sur les campus, dans le cadre des cours, entre étudiants, entre membres du personnel ainsi qu'entre étudiants et enseignants. [...]

**L'étude BEHAVES que vous avez mentionnée figure aussi parmi mes priorités.** [...] Vous l'avez dit et l'étude BEHAVES le confirme également : nous devons travailler collectivement à construire la confiance entre les étudiants et les établissements sans oublier le rôle crucial de la justice qui a pour mission de traiter ces faits. Je suis convaincue que cela passe tout d'abord par la prévention et le suivi des situations de violence que certains qualifieraient peut-être d'ordinaires ou de mineures, mais qui, en réalité, sont le terreau des formes les plus sévères de violence et de harcèlement.

Je suis également convaincue que cela repose sur la visibilité de l'engagement des établissements, notamment par une procédure prévoyant l'accueil de la parole, notamment à travers des **points de contact mis en place depuis la circulaire 8256 du 13 septembre 2021 telle qu'actualisée par la circulaire 9037 du 18 septembre 2023**. À côté de ces mesures internes, le **renforcement de l'aide judiciaire externe** ne doit pas être oublié pour améliorer la prise en charge au sein des services de police de ces dossiers souvent sensibles et parfois complexes.

Je n'ai pas attendu que vous m'interpelliez pour prendre rendez-vous avec les autrices de l'étude BEHAVES. Nous en avons déjà parlé fin août avec l'administration qui a mis en avant le fait que ce dossier était prioritaire. Dans les jours à venir, je prendrai le temps d'avoir un échange avec les autrices sur l'étude. Il m'importe d'analyser les recommandations qui découlent de cette étude et de le faire en concertation avec les établissements, avec les étudiants et avec les différents organismes engagés sur cet enjeu.

J'entends également mettre en œuvre l'engagement du précédent gouvernement **d'organiser une restitution publique des conclusions et des recommandations de cette étude**. J'y inviterai l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, les représentants des étudiants et les membres des organismes qui les accompagnent au jour le jour dans la gestion de ces questions fondamentales.

C'est par la suite, en concertation avec les acteurs, que nous analyserons comment nous pourrions étendre les missions de l'Observatoire du climat scolaire. **Nous allons réfléchir à cet élargissement des missions afin de déterminer dans quelle mesure l'Observatoire peut prendre en charge les questions liées au harcèlement et aux violences sexuelles et sexistes au sein des établissements d'enseignement supérieur**. Nous allons également voir de quelle manière nous pouvons mettre en œuvre les recommandations de l'étude BEHAVES pour soutenir ces mêmes établissements dans la mise en œuvre de politiques concrètes de lutte contre les violences sexuelles et le harcèlement en leur sein. »

*Réaction de la députée :*

La députée V. Dujardin souligne la volonté de son groupe de demander l'organisation de l'audition des autrices de l'enquête BEHAVES lors d'une future réunion de la commission.

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020d90ea>

 [www.observatoire.frs-fnrs.be](http://www.observatoire.frs-fnrs.be)

 <https://www.linkedin.com/company/observatoire-frs-fnrs/>

 <https://x.com/ObsFNRS>

*Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.*